



MINISTÈRE DES ARMÉES

Tours, le 24 AVR. 2018

N° /ARM/RH-AT/CCM/CAR
510481



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU
COORDINATION DES
CARRIÈRES ET DE LA
MOBILITÉ

NOTE

à l'attention des destinataires *in fine*

- OBJET : inscriptions aux concours de l'EMIA sur épreuves et au recrutement EMIA sur titres 2019.
- RÉFÉRENCES : a) décret 2008-945 du 12/09/2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de terre ;
b) arrêté du 13/01/2011 relatif aux concours d'admission à l'école militaire interarmes ;
c) arrêté du 23/12/2009 relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats aux concours d'admission dans les écoles militaires d'élèves officiers de carrière de l'armée de terre et des candidats pour un recrutement au choix dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre ;
d) code de l'éducation, les articles L.642-1 et suivants ;
e) instruction 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31/07/2014 relative à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire.
- ANNEXES : I. informations générales ;
II. conditions à remplir au 1^{er} janvier 2019 ;
III. procédures d'inscription et de désistement ;
IV. fiche intercalaire candidat extérieur armée de Terre (recrutement EMIA/T).
- P. JOINTE : certificat médico-administratif d'aptitude initiale modèle 620-4*/12.

La présente note a pour objet d'informer les formations d'emploi (FE) de l'armée de Terre, les directions des ressources humaines et les directions du personnel des autres armées et services du lancement de la campagne de recrutement des officiers de l'armée de Terre par la voie semi-direct (EMIA) dans le COA via le concours sur épreuves ou via le recrutement sur titres pour l'année 2019.

Après avoir défini le cadre dans son annexe I, cette note précise dans ses annexes II et III les principales conditions et la procédure d'inscription au concours sur épreuves (EMIA/E) et au recrutement sur titres (EMIA/T).

Enfin, cette note et ses annexes sont disponibles sur le site intraterre de la DRHAT.

Le colonel Xavier RENARD
chef du bureau coordination des carrières
et de la mobilité

DESTINATAIRES (pour action) :

- DCSSA/SD RH
- EM BSPP
- SEA/SDRH/BGC/SPM
- DRHAA/BGA/DGA/RECRUT EXT
- DPMM/antenne TOURS/PM2/CARR
- Toutes formations

DESTINATAIRES (pour info) :

- DRHAT/SDR/BC
- DRHAT/PRHF/BCCF
- DRHAT/SDEP/BPRH/OFF
- DRHAT/SDG/BAM - BLRH - CD-RE - BMDR - BCCM/SLE

ANNEXE I

à la note n° **510481** /ARM/RH-AT/CCM/CAR du 24 AVR. 2018

INFORMATIONS GENERALES

- Les concours EMIA épreuves (EMIA/E) et le recrutement EMIA sur titres (EMIA/T) sont ouverts aux personnels militaires non officiers des armées et des services ;
- cette note traite des modalités et des principales conditions :
 - des concours EMIA/E et du recrutement EMIA/T au profit du personnel de l'armée de Terre ;
 - du recrutement EMIA/T au profit du personnel militaire non officiers des armées et des services ;
- le personnel « hors armée de Terre » candidat aux concours EMIA/E devra s'inscrire auprès du bureau concours de la DRHAT selon les modalités fixées par celui-ci dans la circulaire annuelle ;
- nul ne peut se présenter plus de trois fois au même concours ;
- une double, voire triple, candidature (EMIA/E et/ou EMIA/T et/ou CTA/SD) est possible ;
- les modalités d'organisation des concours EMIA feront l'objet d'une circulaire et de notes à paraître au 2^e semestre 2018 sous timbre du bureau concours ;
- l'arrêté fixant le nombre de places offertes paraîtra fin du 2^e semestre 2018 ;
- les épreuves d'admissibilité aux concours EMIA/E se dérouleront en janvier 2019 ;
- les commissions de présélection et L.4136-3 au recrutement EMIA/T se tiendront en janvier 2019.

L'interlocuteur des OA et des FE est le bureau de gestion du candidat :

BLRH : 821.371.25.18 (ADC KARMANN Hervé)

BAM : 821.371.29.28 (ADC HENRY Dominique)

CDRE : 821.371.26.31 (AAI ENGELS Frédéric)

BMDR : 821.371.18.26 (SACN BLANCHARD Frédérique)

BEM : 821.371.21.40 (ADC CARRIN Véronique)

BCCM/LEGION : 821.371.18.87 (MAJ MELLOUKI Fahim)

821.371.18.88 (ADJ OUSKOU Abdelkrim)

BSPP : 01.56.79.67.13 (ADJ BOSSER Cédric/SCH BOURLET Laurent)

DCSSA : 821.941.26.07 (ADJ VENTURA David)

Candidats extérieurs à l'armée de Terre :

821.371.18.73 / 02.46.67.18.73 (ADC BIOJOUT Mylène)

ANNEXE II

à la note n° 5 1 0 4 8 1^{ARM/RH-AT/CCM/CAR} du 24 AVR. 2018

CONDITIONS A REMPLIR AU 1^{er} JANVIER 2019

1. Concours EMIA épreuves :

- être âgé de 29 ans au plus ;
 - né le 1^{er} janvier 1990 ou après ;
- avoir 3 ans de service minimum ;
 - entré en service avant le 01/01/2016 ;
- être sous-officier ou militaire du rang titulaire d'un diplôme de niveau IV (équivalent baccalauréat) ;
- détenir une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » en cours de validité ;
- être apte à faire campagne sans restriction ;
- ne pas faire l'objet d'une exemption définitive de sport ;
- ne pas présenter de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées ;
- présenter le profil médical minimum suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
2	2	2	5	4	3	1

Ces conditions ne sont pas dérogatoires.

2. Recrutement EMIA sur titres :

- être âgé de 29 ans au plus ;
 - né le 1^{er} janvier 1990 ou après ;
- avoir 3 ans de service minimum ;
 - entré en service avant le 01/01/2016 ;
- être sous-officier ou militaire du rang avoir validé les 4 premiers semestres de la licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ;
 - ou être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent à ces derniers ;
 - ou être issu des classes préparatoires aux grandes écoles et avoir été déclaré admissible à un concours d'entrée à une école habilitée à délivrer un titre d'ingénieur diplômé (conformément aux articles L.642-1 et suivants du code de l'éducation) ;
 - ou être issu des classes préparatoires aux grandes écoles et avoir été déclaré admissible à un concours d'entrée à une école créée et administrée par les chambres de commerce ou à un établissement privé autorisé à délivrer un diplôme officiel visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - ou être issu des classes préparatoires aux grandes écoles et avoir été déclaré admissible au concours d'entrée à l'école spéciale militaire, à l'école de l'air, à l'école polytechnique ou à l'école navale ;
- détenir une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » en cours de validité ;
- être apte à faire campagne sans restriction ;
- ne pas faire l'objet d'une exemption définitive de sport ;
- ne pas présenter de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées ;
- présenter le profil médical minimum suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
2	2	2	5	4	3	1

Ces conditions ne sont pas dérogatoires.

ANNEXE III

à la note n° 5 1 0 4 8 1 / ARM/RH-AT/CCM/CAR du 24 AVR. 2018

PROCEDURES D'INSCRIPTION ET DE DESISTEMENT

1. Procédure d'inscription candidats EMIA/E

- Renseigner, selon la procédure du mémento RH, le FUD info-type 9524 sous-type EMIA en précisant :
 - le concours choisi ;
 - la ou les langues choisies et éventuellement la langue optionnelle ;
- mettre à jour les info-types suivants :
 - 9517 sous type VMP aptitudes médicales ;
 - 0022 diplômes civils ;
 - 9502 diplômes militaires ;
 - 9131 habilitations ;
- date limite de verrouillage des FUD : **08 septembre 2018** ;
 - les FUD des personnels mutés au PAM 2018 devront faire l'objet d'une attention particulière. La DRHAT préconise que ces FUD soit verrouillés par la FE perdante ;
- scanner au bureau de gestion du candidat le certificat médico-administratif d'aptitude initiale modèle 620-4*/12 (voir IM de référence) :
 - les candidats admissibles devront se présenter aux épreuves d'admission en possession de l'original de ce certificat.

2. Procédure d'inscription candidats EMIA/T de l'armée de Terre

- Renseigner, selon la procédure du mémento RH, le FUD info-type 9524 sous-type IAST ;
- mettre à jour les info-types suivants :
 - 9517 sous type VMP aptitudes médicales ;
 - 0022 diplômes civils ;
 - 9502 diplômes militaires ;
 - 9131 habilitations ;
 - 9546 CCPM ;
- vérifier que la **rubrique « avis chef de corps »**, élément essentiel et nécessaire à la commission de présélection, soit **renseignée avec soin afin de faire ressortir la valeur générale du candidat à être recruté comme officier de carrière** (cohérence avec les avis portés sur les bulletins de notation annuelle des intéressés) ;
- date limite de verrouillage des FUD : **08 septembre 2018** ;
 - les FUD des personnels mutés au PAM 2018 devront faire l'objet d'une attention particulière. La DRHAT préconise que ces FUD soit verrouillés par la FE perdante ;
- scanner au bureau de gestion du candidat :
 - la lettre de motivation manuscrite rédigée par le candidat, adressée au général directeur des ressources humaines de l'armée de Terre et exprimant clairement ses motivations à présenter le recrutement EMIA/T (conserver l'original dans le dossier de l'intéressé) ;
 - le diplôme ou titre équivalent au baccalauréat ;
 - toutes pièces pouvant justifier des conditions de niveau scolaire exigé pour ce recrutement ;
 - les derniers résultats aux tests sportifs annuels (CCPM) pour la notation 2019 ;
 - le certificat médico-administratif d'aptitude initiale modèle 620-4*/12 (voir IM de référence).

Les candidats admissibles devront se présenter aux épreuves d'admission avec l'original de ce certificat médical d'aptitude.

3. Procédure d'inscription candidats EMIA/T extérieurs à l'armée de Terre

Les candidats extérieurs à l'armée de Terre souhaitant déposer une candidature au recrutement EMIA sur titres doivent répondre aux conditions de recrutement de l'annexe II et se conformer aux modalités ci-dessous.

Les dossiers de candidature, établis sous la responsabilité de la direction des ressources humaines de l'armée de chaque candidat, comprennent les pièces suivantes :

- un compte-rendu manuscrit de demande d'inscription au recrutement EMIA sur titres adressé au général directeur des ressources humaines de l'armée de Terre avec avis hiérarchiques motivés (Pavis du commandant de formation est un élément essentiel pour la commission de présélection, il doit être détaillé et faire ressortir la valeur générale du candidat à être recruté comme officier) ;
- une lettre de motivation manuscrite, adressée au général directeur des ressources humaines de l'armée de Terre, exprimant clairement les motivations du candidat à présenter le recrutement EMIA sur titres ;
- un certificat médico-administratif n°620-4*/12 datant de moins d'un an ;
- une photocopie du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent ;
- copies de toutes pièces pouvant justifier des conditions de niveau scolaire exigé pour ce recrutement ;
- une habilitation, en cours de validité, d'accès aux informations classifiées «confidentiel défense» accordée ou renouvelée au vu d'une enquête de sécurité ;
- les résultats aux tests sportifs annuels pour la notation 2019 ;
- un état signalétique et des services ;
- les notations des 4 dernières années ;
- la fiche intercalaire candidat extérieur (annexe IV), renseignée et signée.

Les dossiers de candidature doivent être vérifiés et transmis pour le 31 octobre 2018 à l'adresse suivante :
BdD Tours - DRHAT/SDG/BCCM/CAR - RD 910 - 37076 TOURS CEDEX 2.

4. Procédures de désistement

Tout candidat dont l'inscription a été prise en compte et qui souhaite se désister devra appliquer l'une des procédures suivantes :

- candidat armée de Terre ;
 - le désistement est initié uniquement par FUD ANFE ;
 - la FE rendra compte par mail au bureau de gestion du candidat (voir ci-dessous) du verrouillage du FUD ;
- candidat extérieur à l'armée de Terre ;
 - la direction des ressources humaines de l'armée ou du service du candidat fait parvenir un mail de désistement à l'ADC BIOJOUT (mylene.l.biojout@intradef.gouv.fr).

ANNEXE IV

à la note n° 510481 /ARM/RH-AT/CCM/CAR du 24 AVR. 2018

FICHE INTERCALAIRE

CANDIDAT EXTERIEUR ARMEE DE TERRE

Recrutement EMIA sur titres 2019

(à joindre impérativement au dossier de candidature – point 3. de l'annexe III))

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Grade : date de grade :

N° matricule militaire :
.....

Armée : date d'entrée :

Arme ou service :

Recrutement / origine ⁽¹⁾ : direct - semi-direct

Nombre de candidatures ⁽¹⁾ (dont celle-ci) : 1 - 2 - 3

Candidature pour un autre concours en 2019 ⁽¹⁾ : oui - non

Si oui, précisez lequel

GSBdD d'appartenance + adresse :
.....

Formation d'emploi (en toutes lettres) + adresse :
.....

Diplôme militaire de plus haut niveau (en toutes lettres) :

Fonction actuelle : depuis le

Téléphone militaire :

Téléphone portable/fixe :

A, le
(signature du candidat)

(1) Entourez votre choix

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

Imprimé n° 620-4*/12
Instruction n°
1700/DEF/DCSSA/PC/MA
du 31 juillet 2014
Format A4.

**CERTIFICAT MÉDICO-ADMINISTRATIF
D'APTITUDE INITIALE**

NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____
Demeurant à : _____
Identifiant défense : _____

S	I	G	Y	C	O	P	(1)

L'intéressé(e) ne présente ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des épreuves physiques et sportives préalables à l'engagement ou l'admission en école, ainsi qu'à l'entraînement physique militaire et sportif :

OUI NON à titre temporaire NON à titre définitif

A/ ENGAGEMENT - VOLONTARIAT - PRÉPARATION MILITAIRE (2)	Conclusion médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
	Apte	Inapte	Inapte temporaire - Durée
Aptitude générale au service (3) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude à la spécialité (4) :			
Aptitude au parachutisme militaire (5) :			
Aptitude à servir OM et OPEX			

B/ ADMISSION DANS LES ÉCOLES ET LYCÉES MILITAIRES	Conclusion médicale (à indiquer en toutes lettres dans la case correspondante)		
	Apte	Inapte	Inapte temporaire (durée)
École (6)			
École			
École			

Ce certificat est valable un an si l'intéressé(e) n'est pas recruté(e).

L'inaptitude à l'engagement résulte d'un motif non médical, dans le respect des textes régissant l'aptitude, propres à chaque armée, direction ou service.

A (lien) _____ Le (date) ____ / ____ / ____
Le médecin (7) _____

Signature & cachet du médecin

- (1) En cas d'inaptitude, le profil médical SIGYCOP ne doit pas apparaître et la grille doit être barrée.
(2) Rayer les mentions inutiles
(3) Intègre également l'aptitude à servir dans la marine
(4) Préciser la spécialité pour laquelle l'aptitude médicale doit être définie.
(5) Sous réserve des résultats des examens d'imagerie réglementaire.
(6) Compléter l'identification des écoles postulées.
(7) Nom, prénom, grade, fonction, affectation, signature du médecin examinateur.